

DEC n°071/2024

DECISION

Objet : MAPA TRAVAUX – AVENANT N°01 – CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORT ET D'UNE PISTE D'ATHLETISME

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,
- Vu la décision n°143/2022 du 26 octobre 2022 portant attribution à la société SAS ID VERDE (marché n° 2022-28) de la création d'un terrain multisport et d'une piste d'athlétisme,
- Le Maire soussigné,

DECIDE:

ARTICLE 1 : est signé avec la société :
SAS ID VERDE – Agence Littoral – 806 rue Vancauwenberghe – 59640 DUNKERQUE
SIRET : 339609661 00147

Un avenant n°01 concernant le marché de travaux de création d'un terrain multisport et d'une piste d'athlétisme.

Objet de l'avenant :

- Modification des quantités réalisées entre le DQE et le montant réel
- Ajout d'un portillon

Montant initial : **593.028,53€ HT – 711.634,24€ TTC**

Plus-value – avenant n°01 : **24.802,69€ HT – 29.763,23€ TTC, soit +4,18% du montant initial**

Nouveau montant du marché : **617.831,22€ HT – 741.397,46€ HT**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 27 / 05 / 2024

David CALCOEN
Maire

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué


Florence DEHONDT